

Tutoriel carte Géo64

Présentation du menu principal

The screenshot shows the main menu of the Géo64 application. The menu is organized into several sections:

- Header:** "Obligation Légal de Débroussaillage" with a close button.
- Map:** A central map area with a refresh icon and an "Afficher la légende" button.
- Accès rapide:** A section with three buttons: "Ajouter un signalement", "Accéder aux infos communales", and "Liste des propriétaires".
- Modifier l'affichage de la carte:** A section with five buttons: "Territoire concerné", "Visualiser les enjeux", "Zones à débroussailler", "Les signalements", and "Zones non conformes".
- Alertes:** A section with a list of alerts and their counts: "Signalements en cours" (8), "Signalements : il faut informer le responsable" (5), "Signalement à vérifier après mise en demeure" (1), and "Signalements pour lesquels il faut réaliser les travaux d'office" (1).
- Documentations:** A section with five buttons: "Préfecture - Arrêté", "Plaquette d'information", "Guide technique", "Tableau récapitulatif", and "Présentation et tutoriel".
- Liens utiles:** A section with a button for "Liens utiles".
- Modèles de courriers:** A section with a button for "Modèles de courriers".

Annotations on the right side of the screenshot explain the functions of various elements:

- Afficher le menu principal:** Points to the top-left icon.
- Afficher la légende de la carte : correspond à l'affichage en cours sur la carte:** Points to the "Afficher la légende" button.
- Raccourci : Lancer une procédure de mise en conformité Informations et paramètres globales Afficher la liste des propriétaires concernés:** Points to the "Liste des propriétaires" button.
- Afficher la zone où s'applique les OLD : les espace boisés et le tampon de 200m:** Points to the "Territoire concerné" button.
- Afficher les biens et infrastructures engendrant des obligations:** Points to the "Visualiser les enjeux" button.
- Afficher les zones où il faut débroussailler:** Points to the "Zones à débroussailler" button.
- Afficher les signalements en cours:** Points to the "Les signalements" button.
- Afficher les zones les zones conformes:** Points to the "Zones non conformes" button.
- Accès rapide aux signalements en cours en fonctions de leurs avancements:** Points to the "Alertes" section.
- Liens vers la documentations, les sites et les documents types:** Points to the "Documentations" section.

Création des zones à débroussailler

Étape 1 : identification des enjeux

Les principaux enjeux et la source de données utilisé :

- Les constructions (et chantiers) et les voies privées y donnant accès. Les bâtiments référencés au cadastre et les tronçons de route IGN
- Sur les terrains situés dans les zones urbaines délimitées par un plan local d'urbanisme rendu public ou approuvé. Utilisation des documents d'urbanisme présent sur Géo64. Vérifier que c'est bien la version en cours de validité.
- Camping et équivalent. OCS 2020
- Ligne électrique
- Voie ferrée
- Route. Il faut avoir un classement voirie à jour sur la commune. A partir des voies IGN vérifier la classification administrative des voies (Nationales, Départementales, Voies communales, Chemins ruraux, Chemins privés)
- ICPE
- Autres : aires de stationnement aménagées, terrains de sport, cimetières, tarmacs, carrières, décharges, postes électriques au sol, aires d'accueil des gens du voyage, parcs photovoltaïques et méthaniseurs.

Pour commencer, vérifier et renseigner le document d'urbanisme à utiliser ainsi que le classement des voies. Ensuite on crée automatiquement une couche référençant les principaux enjeux.

Ensuite on peut y ajouter des enjeux non identifiable automatiquement : chantier en cours, postes électriques, terrains accueillant des caravanes, aires de stationnement, il faut également vérifier si des enjeux qui n'existe plus doivent être supprimer et modifier ceux qui ne correspondrait pas à la réalité.

Pour finir, afin d'obtenir un résultat complet, une attention particulière doit être apporté aux chemins privés donnant accès aux maisons isolées. Le rattachement automatique ne fonctionne pas souvent. Il faut venir modifier la cible de ces enjeux pour qu'elle corresponde à la cible du bâtiment desservi.

Étape 2 : création des zones à débroussailler

Le calcul des zones se fait à partir des enjeux auxquelles on applique un périmètre de protection en fonction de son type (distance définie dans l'arrêté).

Un croisement automatique entre les propriétaires des enjeux et les propriétaires des parcelles permet d'identifier qui est le responsable du débroussaillage sur chaque partie de toute la zone.

Cette étape permet aussi de renseigner la liste des propriétaires concernés par les OLD.

Lancer une campagne OLD

Avertir les propriétaires

Identifier les zones non conforme

Procédure administrative pour la mise en conformité

Revision #3

Created 9 January 2026 13:27:56 by Guillaume Pommier

Updated 9 January 2026 16:10:10 by Guillaume Pommier